

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 26 mars 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. Claude Lacasse  
M. Sylvain Tousignant  
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
Mme Isabelle Lewis, adjointe au chef de cabinet  
Mme Francine Blain, assistant-trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Michel Morin  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Raymond Champagne, trésorier

---

**CE-2008-264-DEC      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2008-265-DEC      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2008-266-DEC      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 19 MARS 2008**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 19 mars 2008, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

**CE-2008-267-DEC      DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 12 février 2008.
- 

**CE-2008-268-DEC      DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC / INTERDICTION DE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE SUR LE RANG SAINT-FRANÇOIS À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 335 ET RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LA ROUTE 335**

ATTENDU la demande d'une citoyenne d'interdire le virage à droite au feu rouge sur le rang Saint-François, à l'intersection de la route 335 ;

ATTENDU QUE selon le rapport de la Direction de la police, le nombre d'accidents par année depuis deux (2) ans s'élève à 7 ;

ATTENDU l'existence de zones commerciales et industrielles dans le secteur du rang Saint-François et de la route 335 ;

ATTENDU QUE le développement résidentiel a subi une hausse importante depuis quelques années dans ce secteur ;

ATTENDU QUE la vitesse sur la route 335 à l'intersection du rang Saint-François s'élève à 90 km ;

ATTENDU QUE le feu de circulation à l'intersection de la route 335 et du rang Saint-François est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE la fixation des limites de vitesse sur les routes numérotées relève du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE sur la route 335 dans la ville de Bois-des-Filion, la limite de vitesse est actuellement à 50 km ;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2008-02-12/01 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) concernant l'interdiction de virage à droite au feu rouge sur le rang Saint-François, à l'intersection de la route 335 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation), qu'une demande d'interdiction de virage à droite au feu rouge sur le rang Saint-François en direction est et ouest, à l'intersection de la route 335, ainsi qu'une demande de réduction de vitesse de 90 km à 70 km sur l'ensemble de la 335 à Terrebonne, soient transmises au ministère des Transports du Québec, et ce, en vertu du plan préparé par la Direction du génie et projets spéciaux daté de mars 2008 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2008-269-REC      COMITÉ DE CIRCULATION / 12 FÉVRIER 2008  
/ REQUÊTES DE SIGNALISATION**

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 12 février 2008, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

<b><u>REQUÊTE</u></b>	<b><u>DÉTAIL</u></b>
CC-2008-02-12/02	Installation d'un panneau « arrêt » sur la rue Chapleau, à l'intersection de la rue Saint-Louis ;
CC-2008-02-12/03	Synchronisation des feux de circulation sur le boulevard des Seigneurs, aux intersections de l'entrée du magasin Zellers, de la rue Saint-Michel et de la rue McKenzie, en vertu du plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;
CC-2008-02-12/04	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue René-Sauvageau, à l'intersection de la rue Guillaume-Leclerc ;

- CC-2008-02-12/05 Installation de panneaux « arrêt » sur la rue Florent, à l'intersection de la rue Coulombe ;
- CC-2008-02-12/06 Installation de panneaux « arrêt » sur la rue Simone-Berthiaume, à l'intersection de la rue Blanche-Thibaudeau ;
- CC-2008-02-12/07 Installation d'un panneau annonçant l'autoroute 640 sur le chemin Saint-Charles, à l'intersection de la montée Dumais en direction est.

---

**CE-2008-270-REC ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD LAURIER / IMPOSITION D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES**

ATTENDU QUE le 18 février 2008, la Ville de Terrebonne adoptait le règlement 396 décrétant l'exécution de travaux pour l'installation des services municipaux ainsi que le réaménagement routier, dont l'élargissement du boulevard Laurier, dans le secteur de La Plaine;

ATTENDU QU'à cette fin, il y a lieu de prévoir l'imposition d'une réserve pour fins publiques afin de permettre la planification des travaux municipaux, dont notamment l'élargissement dudit boulevard Laurier et ainsi planifier l'acquisition des parcelles de terrain nécessaires pour procéder auxdits travaux d'élargissement;

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur une partie des lots 2 921 923 (Mme Céline Michaud), 2 922 104, 2 922 105 et 3 315 474 (Placements G. Laferrière inc.), 3 358 474 et 3 358 475 (Gazonnière Bastien & Fils inc.) du cadastre du Québec, et ce, afin de voir à la planification des travaux d'aménagement et d'élargissement de rue, plus particulièrement de la route 337;

ATTENDU QUE la Ville est autorisée à imposer une réserve pour fins publiques, dans le but de lui permettre de planifier, de façon adéquate, l'exécution de travaux municipaux tels l'élargissement d'une rue, et ce, en vertu des dispositions spécifiques de la *Loi sur l'expropriation*;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'imposer une réserve pour fins publiques sur une partie des lots 2 921 923, 2 922 104, 2 922 105, 3 315 474, 3 358 474 et 3 358 475 du cadastre du Québec, plus amplement décrits à un plan et une description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, le 19 février 2008, et déposés sous le numéro 19314 de ses minutes et annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante, étant la propriété de Mme Céline Michaud, Placements G. Laferrière inc. et Gazonnière Bastien & Fils inc.

QUE cette réserve pour fins publiques soit et est imposée à des fins municipales, plus particulièrement afin de permettre la planification des travaux relatifs à l'installation de services municipaux ainsi qu'au réaménagement routier, dont l'élargissement du boulevard Laurier, dans le secteur de La Plaine.

QUE la Ville autorise ses procureurs, l'étude Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, à procéder à la signification d'un avis d'imposition de réserve pour les fins ci-avant mentionnées, à l'encontre des immeubles précédemment décrits, laquelle réserve sera imposée pour une période

initiale de deux (2) ans, avec la possibilité de la renouveler pour une période additionnelle de deux (2) ans.

---

**CE-2008-271-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, assistant-trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 695 828,35\$ préparée le 20 mars 2008.

---

**CE-2008-272-REC      PROJET DE RÈGLEMENT 379 / TRAVAUX  
D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE  
MAÎTRESSE D'AQUEDUC DANS LA PARTIE  
EST DU BOULEVARD DE LA PINIÈRE, DU  
CHEMIN GASCON (ROUTE 337) JUSQU'À LA  
RUE DE PLAISANCE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'installation d'une conduite maîtresse d'aqueduc dans la partie est du boulevard de la Pinière à partir du chemin Gascon, et ce, jusqu'à la conduite existante dans le prolongement de la rue de Plaisance ;

ATTENDU QUE la réalisation de ces travaux permettra de procéder au bouclage du réseau dans ce secteur de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE les bénéficiaires de ces travaux sont identifiés au bassin de taxation préparé par la Direction du génie et projets spéciaux;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt (379) pour l'installation d'une conduite maîtresse d'aqueduc dans le boulevard de la Pinière depuis le chemin Gascon jusqu'à la rue de Plaisance.

---

**CE-2008-273-DEC      LIBÉRATION D'ENGAGEMENT AU FONDS DE  
ROULEMENT / ANNULATION DE LA  
RÉSOLUTION CE-2007-1155-DEC**

ATTENDU QUE le Comité exécutif autorisait, par sa résolution numéro CE-2007-1155-DEC, l'acquisition d'un logiciel spécialisé de gestion des opérations et du service à la clientèle ;

ATTENDU QUE la dépense était estimée à 21 939\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux ;

ATTENDU QUE le logiciel spécialisé a fait l'objet d'un contrat de location et que la dépense à cet effet a été imputée au budget d'opération ;

ATTENDU QU'il y a lieu de libérer l'engagement décrété à la résolution numéro CE-2007-1155-DEC, d'annuler les remboursements qui en découlaient et de retourner le montant réservé pour ce projet au fonds de roulement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que la résolution numéro CE-2007-1155-DEC soit et est abrogée afin que soit annulé le montant total

de l'engagement prévu au fonds de roulement, soit 21 939\$ (taxes en sus).

Que les remboursements prévus en 2008, 2009 et 2010 soient annulés.

Que la somme réservée pour ce projet soit retournée au fonds de roulement.

---

**CE-2008-274-DEC                    PAIEMENT À L'AVANCE À LES  
COMPLEXES SPORTIFS TERREBONNE  
INC. / HONORAIRES PROFESSIONNELS /  
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN STADE  
DE                    SOCCER                    INTERIEUR  
MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. ont convenu, avec l'appui de la Ville de Terrebonne, de procéder à la construction d'un stade de soccer intérieur multifonctionnel ;

ATTENDU QUE le projet de centre multifonctionnel est estimé à plus de 15 000 000\$ ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé, par l'intermédiaire de la ministre de l'Éducation, Loisir et Sport, l'attribution d'une aide financière de 2 000 000\$ à Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. pour la construction dudit stade de soccer intérieur ;

ATTENDU QUE le 29 janvier 2008, l'organisme sans but lucratif, Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. (CST), octroyait des mandats de services professionnels en architecture, génie mécanique et génie civil pour la construction dudit stade de soccer intérieur ;

ATTENDU QUE ces mandats représentent des déboursés de plus de 1 000 000\$ ;

ATTENDU QUE les professionnels mandatés ont débuté la réalisation de leurs mandats respectifs et sont en droit de procéder à une première facturation pour leurs services ;

ATTENDU QUE la corporation est en attente d'obtenir d'une institution financière le financement requis pour la réalisation du projet incluant les honoraires professionnels ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est engagée envers ladite corporation pour la location d'heures de glaces pour un montant de plus de 1 000 000\$ annuellement, et ce, pour plusieurs années ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif autorise le paiement des versements du 1<sup>er</sup> août et du 1<sup>er</sup> septembre 2008 du contrat de location d'heures de glace 2008-2009 pour un montant total de 150 000\$.

---

**CE-2008-275-REC                    SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /  
DOSSIER BLE-20080206-FD / DIRECTION DE  
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une

mesure disciplinaire de trente (30) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-20080206-FD ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Jacques Plante et Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de trente (30) jours ouvrables de suspension sans solde comme mesure disciplinaire dans le dossier numéro BLE-20080206-FD.

---

**CE-2008-276-DEC      FINANCEMENT À MÊME LE SURPLUS  
RÉSERVÉ / RÉPARATION D'UNE POMPE  
FLYGT / POSTE BERGERON**

ATTENDU QU'une pompe Flygt du poste Bergeron ne fonctionne plus ;

ATTENDU QU'il y a lieu de la remettre en bon état de fonctionnement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le financement de la dépense pour la réparation d'une pompe Flygt au poste Bergeron pour un montant de 7 461,53\$ (taxes en sus) à être financé par le surplus réservé assainissement. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0066 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2008-0067, soumis par l'assistant-trésorier, au montant de 8 049,13\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-300 au poste budgétaire numéro 1-02-434-00-523, soit accepté.

---

**CE-2008-277-DEC      TRAVAUX                  SUPPLÉMENTAIRES                  /  
CONSTRUCTION                  D'UN                  PASSAGE  
PIÉTONNIER ENTRE LA RUE GUÉRIN ET LA  
RUE CARDINAL / SECTEUR LA PLAINE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 310-05-2007 adoptée le 28 mai 2007 acceptant la soumission de la compagnie Simard-Beaudry inc. pour la construction de bordures, de pavage et d'éclairage sur plusieurs rues de la ville (secteur La Plaine), pour un montant de 1 833 683,17\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds des règlements numéros 286, 308, 314, 325, 330, 339, 341, 344 et 350;

ATTENDU QUE la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. a présenté un certificat de paiement avec des excédents totalisant une somme de 29 025,39\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve le certificat de paiement émis par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 29 025,39\$ (taxes en sus) à la compagnie Simard-Beaudry inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 284.

---

**CE-2008-278-DEC      MANDAT POUR PLANS ET DEVIS / MUR DE SOUTÈNEMENT EN BORDURE DE LA RIVIÈRE DES MILLE ÎLES / POSE D'ANCRAGE POUR ROC**

ATTENDU QU'une partie du mur de soutènement existant en bordure de la rivière des Mille Îles, face à l'Hôtel de Ville, nécessite des travaux d'entretien ;

ATTENDU QUE des plans et devis doivent être préparés pour la réalisation des travaux projetés ;

ATTENDU QU'une estimation des travaux a été produite par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. au montant de 288 500\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. pour la confection des plans et devis des travaux d'entretien d'une partie du mur de soutènement existant en bordure de la rivière des Mille Îles, face à l'Hôtel de Ville, pour un montant n'excédant pas 20 100\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit financé à même les surplus libres. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0076 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2008-0077, soumis par l'assistant-trésorier, au montant de 21 682,88\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-100 au poste budgétaire numéro 1-22-615-05-030, soit accepté.

---

**CE-2008-279-DEC      AUTORISATION DE SIGNATURE / ACTE DE SERVITUDE / ÉGOUT PLUVIAL / RUES ADRIEN-HÉBERT ET MARIE-JOSÉE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude de passage en faveur de la Ville pour l'entretien et la réparation de la conduite d'égout pluvial existante sur une partie des lots 3 703 822, 3 703 823, 3 703 824, 3 703 825, 3 703 826, 2 918 890, 2 919 226, 2 919 227 (A et B) et 2 919 231 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne ; lesdites parties de lots sont démontrées au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 67797 de ses minutes.

Que Me Robert Gravel, notaire, soit et est mandaté pour la préparation des actes de servitude, et ce, pour un montant de 6 400\$ (taxes en sus).

Les frais afférents à la présente servitude sont imputés au règlement numéro 332.

---

**CE-2008-280-DEC      DOCUMENT DE CONSULTATION LES MOULINS : VISION 2021**

ATTENDU QU'à l'automne 2005, le Comité de développement social des Moulins (CDS), sur lequel siège Mme Marie-Claude Lamarche, présidente de la Commission de la famille, des affaires sociales, action communautaire et condition féminine et un fonctionnaire de la Direction du loisir et vie communautaire, a entrepris une démarche d'animation

locale en développement durable avec des intervenants sociaux du territoire de la MRC et a fixé trois (3) rendez-vous annuels en vue de définir un plan de développement durable dans la MRC ;

ATTENDU QUE la première rencontre s'est tenue le 11 mai 2006 et a rejoint une soixantaine de personnes provenant du secteur communautaire, de la santé, du municipal, de l'éducation, du socioéconomique ainsi que des citoyens ;

ATTENDU QUE la deuxième rencontre s'est tenue le 9 mai 2007 et a rejoint plus d'une cinquantaine de personnes provenant des mêmes secteurs d'activité qu'en 2006 et que les échanges ont porté sur la perception des principaux problèmes (diagnostic) présents sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU QU'une troisième rencontre est prévue pour le 10 mai 2008 et présentera au grand public les résultats des deux (2) premières rencontres qui sont contenues dans le document de consultation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit « Les Moulins : Vision 2021 » ;

ATTENDU QUE ce sera l'occasion, pour la population et les différents intervenants du territoire de la MRC, de se prononcer sur l'ensemble de cette démarche d'animation locale et de définir les cibles qui pourraient constituer le canevas d'un projet collectif en développement durable ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est un acteur prépondérant dans la démarche de planification et éventuellement dans la réalisation du plan de développement durable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif mandate la Commission du développement durable et de l'environnement afin d'étudier le document de travail et d'adresser ses commentaires et recommandations au Comité exécutif.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit mandatée afin de participer aux travaux de la Commission à cet égard.

---

**CE-2008-281-REC      PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX  
ORGANISMES DU MILIEU / RENCONTRE DU  
17 MARS 2008**

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2004, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 17 mars 2008 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :



<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>Fondation bon matin Jeannine Cossette</b> mars le mois de l'alimentation	500
<b>Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière</b> aménagement pour la maison Sutton-Synergie trisomie 21	5 000
<b>Uniatox des Moulins</b> 30 <sup>e</sup> anniversaire	500
<b>École de taekwondo intégral Terrebonne</b> championnat des élites du taekwondo du Québec	2 000
<b>Club de judo Terrebonne</b> finale régionale des jeux du Québec	260
<b>Association du baseball mineur La Plaine</b> championnats canadiens de baseball 2008	8 000
<b>Ligue de soccer adultes de Terrebonne</b> 20 <sup>e</sup> anniversaire	1 500
<b>Comité de loisir George VI</b> la Fête des enfants	300

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910.

---

**CE-2008-282-DEC      DEMANDE D'ESCORTE POLICIÈRE / ÉCOLE  
SECONDAIRE ARMAND-CORBEIL / 31 MARS,  
23 AVRIL ET 12 MAI 2008**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la demande d'escorte policière de l'École secondaire Armand-Corbeil, le lundi 31 mars (départ à 9h et retour à 12h), le mercredi 23 avril (départ à 9h et retour à 11h30) et le lundi 12 mai (départ à 9h et retour à 12h) dans le cadre de sorties culturelles au Théâtre du Vieux-Terrebonne, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

- 1) Réduction ou interruption de la circulation automobile**  
Un corridor pourra être délimité dans les rues touchées par cette marche. Les rues concernées sont les suivantes : Saint-Sacrement, montée Masson, Saint-Louis, boulevard des Braves et Saint-Pierre. Le parcours et la fermeture partielle ou totale de certaines des rues précitées devront faire l'objet d'une entente entre le comité organisateur, la Direction du loisir et vie communautaire et la Direction de la police.
- 2) Assistance policière**  
La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes suffisantes pour assister les bénévoles et les enseignants et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2008-283-DEC      MANDAT / COMMISSION DES SPORTS,  
LOISIRS, CULTURE ET TOURISME / HEURES  
DE GLACE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité

exécutif mandate la Commission des sports, loisirs, culture et tourisme pour la confection d'une étude concernant le ratio d'utilisation des heures de glace par les utilisateurs des arénas (Ville et organismes).

---

**CE-2008-284-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h.

---

---

Vice-président

---

Secrétaire